

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
- 06 AVRIL 2023 -

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	33
Présents	26
Absents	07
Votants	32
Quorum	17

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023.**

**Présents** : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERARRD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Madame Anne ROULLEAU-COLIN, Messieurs Anthony BUREAU, Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

**Absents** : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Isabelle MESLET, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Monsieur Jacky CLEMENT, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

**Délégations** : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Isabelle MESLET avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Olivier BREUIL, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Madame Claude ROYER.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE ÉLECTORAL QUI SERA CHARGÉ DE PROCÉDER A L'ÉLECTION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA SERIE 1 DES SÉNATEURS LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023.**

- Vu le Code Électoral et notamment les articles L.284, L. 285, L. 286, L. 288, L. 290-2, R.131 et R.144.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du dimanche 24 septembre 2023.

## D/23/036/V

- Vu l'arrêté préfectoral n° 1113-2023-0205 en date du 10 mai 2023 portant convocation des conseils municipaux pour élire leurs délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la perspective des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023, chaque Conseil Municipal du Département doit se réunir, à la date impérative du vendredi 09 juin 2023, afin de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants qui seront amenés à siéger au sein du collège électoral formé d'élus de notre circonscription.

En effet, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral de 162 000 « grands électeurs » constitué de députés, de sénateurs, de conseillers régionaux, de conseillers départementaux ainsi, qu'à 95 %, de conseillers municipaux.

Les sièges de sénateurs objet sont ceux de la série 1 : départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre et Loire aux Pyrénées-Orientales, de l'Essonne au Val d'Oise ainsi qu'à Paris, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. En Outre-Mer, les sénateurs de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Mayotte, de la Réunion, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Nouvelle-Calédonie seront également renouvelés. Six sièges de sénateurs représentant les français établis hors de France seront également concernés.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret.

Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au Maire de la commune et, à défaut du Maire, aux Adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

Chaque Conseiller Municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

Dans les communes de 1000 à 8999 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture.

Pour La Ferté-Macé, le nombre d'élus à élire, tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet de l'Orne, est de seize (16) titulaires et six (6) suppléants.

Il vous est donc proposé de procéder au vote des seize titulaires et six suppléants, par vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire précise, qu'après concertation avec les membres de la minorité municipale, une seule liste complète (nombre de délégués + nombre de suppléants à élire) a été déposée (nom de la liste : « Conseil Municipal de La Ferté-Macé »).

Madame Antigone GEORGALAS, ressortissante européenne, se retire et ne participe pas au vote.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- ELIT, sans débat, au scrutin secret, seize (16) membres titulaires et six (6) membres suppléants au sein du collège électoral formé d'élus de la Circonscription de l'Orne :**

■ **RÉSULTATS DE L'ÉLECTION :**

- Nombre de conseillers présents et représentés : 33.
- Nombre de conseillers ne pouvant prendre part au vote (ressortissant(e) européen(ne)...): 1
- Nombre d'abstentions : 0.
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 32.
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0.
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0.
- Nombre de suffrages exprimés : 32.
- Nombre de suffrages obtenus par la liste déposée : 32.



■ **PROCLAMATION DES RÉSULTATS :**

Liste « Conseil Municipal de La Ferté-Macé » :

- |                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 01 - Michel LEROYER                  | 12 - Anne ROULLEAU-COLIN       |
| 02 - Sylvie ERRARD                   | 13 - Jacky CLEMENT             |
| 03 - Olivier BREUIL                  | 14 - Linda CARRILHO DE ALMEIDA |
| 04 - Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO | 15 - Yvon FREMONT              |
| 05 - Guy MIDY                        | 16 - Claude ROYER              |
| 06 - Joëlle TANGUY                   | 17 - Joël CHAPPELLE            |
| 07 - Roland FOUCHER                  | 18 - Marjolaine COURIO         |
| 08 - Sylvie SELLIER                  | 19 - Yves SALLARD              |
| 09 - Stéphane LEBACHELEY             | 20 - Nathalie GÉRAULT          |
| 10 - Pascale ANTOINE                 | 21 - Daniel BERTHELOT          |
| 11 - Alexis AUBIN                    | 22 - Audrey LAMOTTE            |

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire,</p> <p>Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	---

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
- 06 AVRIL 2023 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20230609-D23037V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	33
Présents	26
Absents	07
Votants	33
Quorum	17

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023.**

**Présents** : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERARRD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Madame Anne ROULLEAU-COLIN, Messieurs Anthony BUREAU, Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

**Absents** : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Isabelle MESLET, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Monsieur Jacky CLEMENT, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

**Délégations** : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Isabelle MESLET avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Olivier BREUIL, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Madame Claude ROYER.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « FLERS AGGLO » - EXERCICES 2017 A 2021.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes de Normandie (CRC) a inscrit à son programme la gestion des comptes de la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO » (CAFA), pour les exercices 2017 à 2021.

Cet examen a donné lieu à un rapport d'observations définitives, transmis à la commune le 14 avril dernier, après présentation faite lors du Conseil Communautaire de la CAFA en date du 13 avril 2023.

En effet, Monsieur le Maire précise que l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières dispose que « Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes



adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé ci-dessus présenté :**

**- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO », pour les exercices 2017 à 2021.**

**- PREND ACTE de la tenue du débat.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p><b>Le Maire,</b></p> <p><b>Michel LEROYER</b></p>	<p><b>Le secrétaire de séance,</b></p>  <p><b>Stéphane LEBACHELEY</b></p>
--	---

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
- 06 AVRIL 2023 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20230609-D23038V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	33
Présents	26
Absents	07
Votants	33
Quorum	17

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023.**

**Présents** : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERARRD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Madame Anne ROULLEAU-COLIN, Messieurs Anthony BUREAU, Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

**Absents** : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Isabelle MESLET, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Monsieur Jacky CLEMENT, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

**Délégations** : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Isabelle MESLET avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Olivier BREUIL, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Madame Claude ROYER.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : CONVENTION ÉTUDE FLASH RELATIVE A L'ÉTUDE DE PRÉ-FAISABILITÉ URBAINE, TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DE LA VICTOIRE A LA FERTÉ-MACÉ.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), la ville de La Ferté-Macé souhaite acquérir un immeuble vacant, situé 19 rue de la Victoire, cadastré n° AL 98.

Une proposition d'achat a ainsi été faite auprès de la Société Générale, propriétaire-vendeur de ce bien immobilier.

Dans le cadre de cette opération, l'immeuble adjacent, situé au 13 rue de la Victoire, référencé n° AL 97, pourrait également présenter un réel intérêt pour un projet restant à définir.

**D/23/038/V**

Dans ce contexte, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a été sollicité pour la réalisation d'une étude flash permettant d'envisager un scénario de réhabilitation.

Ainsi, par courrier en date du 07 avril 2023, l'EPFN nous informait que le Comité d'Engagement de l'établissement, lors de sa séance en date du 05 avril 2023, a émis un avis favorable sur la prise en charge de cette étude.

Afin de fixer les modalités de réalisation de cette étude, il y aurait lieu de conclure, avec l'EPFN, une convention correspondant à cette opération.



**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :**

**- ACCEPTE DE CONCLURE, avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), la convention étude flash relative à l'étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique pour l'aménagement d'un ensemble immobilier situé rue de la Victoire à La Ferté-Macé.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**

**- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p><b>Le Maire,</b></p> <p><b>Michel LEROYER</b></p>	<p><b>Le secrétaire de séance,</b></p>  <p><b>Stéphane LEBACHELEY</b></p>
--	---